

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ANNUELLE

PROXIMUS

société anonyme de droit public
à 1030 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II, 27
T.V.A. (BE) 202.239.951 - R.P.M. Bruxelles

Ce jour, le dix-neuf avril deux-mille-vingt-trois
À 1140 Bruxelles, Rue Stroobants 51

SE RÉUNIT

l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme de droit public "**PROXIMUS**",
ayant son siège à 1030 Bruxelles, Boulevard du Roi Albert II, 27, ci-après dénommée "*la Société*".

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - COMPOSITION DU BUREAU

L'assemblée générale annuelle se tient de manière hybride. Par conséquent, les actionnaires ont la possibilité de participer à la réunion de manière physique ou à distance au moyen d'un outil de communication électronique mis à disposition par la société.

La réunion peut également être suivie en direct grâce à un streaming disponible sur le site web de la Société (www.proximus.com) et sur la chaîne Pickx Live (canal 11).

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Stefaan De Clerck, Président du Conseil d'Administration.

Langue de travail

Le Président précise que conformément à la loi, les langues utilisées seront le néerlandais et le français. Des traductions en français, néerlandais et anglais sont également fournies.

Composition du bureau

Le Président indique qu'il a désigné Monsieur Dirk Lybaert en qualité de secrétaire de l'assemblée. L'assemblée désigne Monsieur Igor Makedonsky et Monsieur Koen Van Parys en qualité de scrutateurs. Le Président, le Secrétaire et les scrutateurs constituent le bureau de l'assemblée.

VERIFICATIONS FAITES PAR LE BUREAU - PRESENCES

Le Président fait rapport à l'assemblée des constatations et vérifications opérées par le bureau au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants, en vue de la constitution de l'assemblée :

1. Convocation des titulaires de titres

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs des avis de convocation parus au *Moniteur belge* et dans la presse ont été remis au bureau. Ils seront conservés avec le procès-verbal de la réunion. Le bureau a constaté que les dates de parution de ces avis sont les suivantes:

- le dix-sept mars deux-mille-vingt-trois dans le *Moniteur Belge* ;
- le dix-sept mars deux-mille-vingt-trois dans *De Tijd* ;
- le dix-sept mars deux-mille-vingt-trois dans *L'Echo*.

Le texte de la convocation, ainsi que les modèles de procuration et le formulaire de vote à distance, ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la société (www.proximus.com) à partir du dix-sept mars deux-mille-vingt-trois. Une communication a été envoyée à Belga, Bloomberg, Reuters et Dow Jones afin d'assurer la distribution internationale.

Le bureau a également constaté, en prenant connaissance de la copie des lettres envoyées ou le cas échéant des e-mails, qu'une convocation a été envoyée par lettre ou le cas échéant par un e-mail, aux actionnaires nominatifs, ainsi qu'aux administrateurs et aux commissaires en date du dix-sept mars deux-mille-vingt-trois.

2. Vérification des pouvoirs des participants à l'assemblée

Concernant la participation à la présente assemblée, le bureau a vérifié si les articles 32, 33 et 39 des statuts ont été respectés.

Les titulaires de titres qui participent à cette assemblée à distance par l'intermédiaire d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société conformément à l'article 7:137 du Code des sociétés et des associations, devaient effectuer leur notification de leur intention de participer à cette assemblée, ainsi que du nombre d'actions pour lesquelles il entend prendre part au vote, soit sur la plateforme Lumi via le lien www.lumiconnect.com, soit, en ce qui concerne les titulaires d'effets dématérialisés, à demander à leur institution financière d'informer immédiatement Euroclear Belgium, et, en ce qui concerne les titulaires d'effets nominatives, à communiquer par écrit au Secrétariat général. La notification devait être faite comme mentionné dans la convocation.

La conformité des formalités susmentionnées a été confirmée par le bureau. Les différentes pièces à l'appui seront conservées dans les archives de la Société.

3. Liste des présences

Une liste des présences a été établie, qui reprend le nom et l'adresse, ou la dénomination et le siège, de tous les actionnaires qui prennent part à l'assemblée en personne, le cas échéant par l'intermédiaire d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société, ou par mandataire. L'original restera annexé au présent procès-verbal. Les procurations y relative seront conservées dans les archives de la Société.

Cette liste est complétée par une liste des actionnaires qui ont voté à distance, par correspondance ou sous forme électronique, conformément à l'article 39 des statuts. Les formulaires de vote à distance seront conservés dans les archives de la Société.

4. Vérification du quorum de présences

Le bureau a constaté qu'il résulte de la liste des présences que 243.634.872 actions, sur un total de 338.025.135 actions sont représentées. La Société détient à ce jour 15.613.831 actions propres.

Étant donné que ni la loi ni les statuts n'imposent un quorum pour la tenue de cette assemblée, le bureau a constaté que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

5. Tiers présents à l'assemblée

Outre les membres du bureau précités, assistent également à l'assemblée les personnes suivantes (e.a.) :

- Guillaume Boutin, Administrateur Délégué et Mark Reid, Finance Lead ;
- Membres du Conseil d'Administration et 3 candidats membres du Conseil d'Administration ;
- Membres du Leadership Squad ;
- Membres du Collège des Commissaires ;
- Membres des Organisations Syndicales ;
- Le personnel de la société et des firmes engagées par celle-ci, chargé de fonctions logistiques dans le cadre de l'assemblée.

Le Président invite ensuite l'assemblée à se prononcer sur la validité de sa composition. A l'unanimité, l'assemblée se déclare valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

L'assemblée prend connaissance des discours du Président du Conseil d'Administration, de l'Administrateur Délégué et du Finance Lead.

ORDRE DU JOUR

Le Président entame la discussion des points à l'ordre du jour de l'assemblée. Il rappelle que les quatre premiers points de l'ordre du jour sont relatifs à la communication (i) des rapports annuels du Conseil d'Administration relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2022 (ii) des rapports du Collège des Commissaires et du commissaire relatifs respectivement aux comptes annuels et aux comptes consolidés au 31 décembre 2022 (iii) des informations fournies par la Commission Paritaire et (iv) des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2022.

L'assemblée prend connaissance de ces documents et informations.

QUESTIONS

Conformément à l'article 37 des statuts, le Président invite les actionnaires qui participent à l'assemblée en personne, le cas échéant par l'intermédiaire d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société, ou par mandataire, et qui le souhaitent, à poser les questions que les points figurant à l'ordre du jour appelleraient de leur part.

Le Président rappelle que les actionnaires avaient la possibilité de poser leurs questions à l'avance par écrit.

Aucune question écrite ou via le forum de discussion n'a été posée. L'assemblée traite les questions orales.

Le Président constate ensuite la clôture des débats.

MODALITES DU SCRUTIN

Le Président invite ensuite les actionnaires à passer au vote sur chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

Il informe l'assemblée que chaque action, à l'exception des actions propres, donne droit à une voix. Il rappelle également que seuls les actionnaires et les mandataires d'actionnaires peuvent prendre part au vote.

Les actionnaires pouvaient voter à l'avance par voie électronique sur la plateforme Lumi, en utilisant le lien www.lumiconnect.com, et par correspondance, conformément à l'article 39 des

statuts. Les votes à distance, par correspondance ou sous forme électronique, dûment exprimés, seront également pris en considération comme des votes dûment exprimés.

En outre, les actionnaires qui participent à l'assemblée par l'intermédiaire d'un outil de communication électronique mis à disposition par la Société ou en personne, ont également la possibilité de voter électroniquement lors de l'assemblée.

DÉLIBÉRATION – RÉOLUTIONS

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, y compris les affectations suivantes du résultat :

Bénéfice de l'exercice à affecter	+	352.981.697 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	253.549.223 EUR
Bénéfice à affecter	=	606.530.920 EUR
Prélèvement net vers les réserves	+	121.328.753 EUR
Bénéfices à distribuer (dividendes)	-	387.008.570 EUR
Autres allocataires du bénéfice (personnel)	-	23.390.219 EUR
Bénéfice à reporter	=	317.460.884 EUR

Pour 2022, le dividende brut s'élève à 1,20 EUR par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 0,84 EUR par action, dont un dividende intérimaire de 0,50 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,35 EUR par action) a déjà été versé le 9 décembre 2022, si bien qu'un dividende brut de 0,70 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,49 EUR par action) sera versé le 28 avril 2023. La date de l'ex-dividende est fixée au 26 avril 2023, la date d'enregistrement au 27 avril 2023.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix.

Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.625.021

2/la proportion du capital représentée par ces votes : 72,07 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.625.021, dont :

POUR	243.452.635	99,99 %
CONTRE	17.118	0,01 %
ABSTENTION	155.268	

DEUXIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver La politique de Rémunération.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.624.381

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,07 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.624.381, dont :

POUR	208.061.879	85,43 %
CONTRE	35.482.822	14,57 %
ABSTENTION	79.680	

TROISIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver le Rapport de Rémunération.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.623.972

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,07 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.623.972, dont :

POUR	204.019.377	83,78 %
CONTRE	39.487.281	16,22 %
ABSTENTION	117.314	

QUATRIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.623.972

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,07 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.623.972, dont :

POUR	234.413.835	96,34 %
CONTRE	8.893.858	3,66 %
ABSTENTION	316.279	

CINQUIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration dont le mandat s'est terminé le 20 avril 2022.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.624.612

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,07 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.624.612, dont :

POUR	243.191.947	99,95 %
CONTRE	116.865	0,05 %
ABSTENTION	315.800	

SIXIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge aux membres du Collège des Commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.623.972

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,07 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.623.972, dont :

POUR	243.168.999	99,94 %
CONTRE	135.038	0,06 %
ABSTENTION	319.935	

SEPTIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Monsieur Koen Neijens et à Luc Callaert SRL, représentée par Monsieur Luc Callaert, commissaires pour les comptes consolidés, pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.623.972

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,07 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.623.972, dont :

POUR	243.172.892	99,94 %
CONTRE	135.163	0,06 %
ABSTENTION	315.917	

HUITIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge spéciale à Monsieur Geert Verstraeten, représentant de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, et à Monsieur Damien Petit, représentant de CDP Petit & Co SRL, pour l'exécution de leur mandat en tant que membres du Collège des Commissaires jusqu'au 20 avril 2022.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.623.972

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,07 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.623.972, dont :

POUR	243.163.692	99,94 %
CONTRE	144.498	0,06 %
ABSTENTION	315.782	

NEUVIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge spéciale à Monsieur Geert Verstraeten, représentant de Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, et à Monsieur Damien Petit, représentant de CDP Petit & Co SRL, pour l'exécution de leur mandat en tant que commissaires pour les comptes consolidés jusqu'au 20 avril 2022.

Vote :

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.617.061

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,07 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.617.061, dont :

POUR	243.156.981	99,94 %
CONTRE	144.163	0,06 %
ABSTENTION	315.917	

DIXIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de renommer Monsieur Martin De Prycker en tant qu'administrateur indépendant, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2027.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.623.972
- 2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,07 %
- 3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.623.972, dont :

POUR	233.267.620	95,78 %
CONTRE	10.283.889	4,22 %
ABSTENTION	72.463	

ONZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de renommer Madame Catherine Rutten en tant qu'administrateur indépendant, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2027.

Vote :

La proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.623.972
- 2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,07 %
- 3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.623.972, dont :

POUR	242.063.054	99,43 %
CONTRE	1.378.043	0,57 %
ABSTENTION	182.875	

DOUZIÈME RÉOLUTION

Le Président a informé l'assemblée que le mandat de Monsieur Pierre Demuelenaere, administrateur, expire aujourd'hui.

Le Président soumet à l'assemblée la proposition de nommer Madame Cécile Coune en tant qu'administrateur indépendant sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2027.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.623.972

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,07 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.623.972, dont :

POUR	243.436.537	99,96 %
CONTRE	108.061	0,04 %
ABSTENTION	79.374	

Ces trois mandats seront rémunérés de la même manière que les autres administrateurs, conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'approbation des comptes annuels de Scarlet Belgium SA relatifs à l'exercice clôturé au 30 septembre 2022 conformément à l'article 12:35 du Code des sociétés et des associations.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.617.054

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,07 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.617.054, dont :

POUR	243.397.850	99,98 %
CONTRE	57.618	0,02 %
ABSTENTION	161.586	

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration de Scarlet Belgium SA pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 30 septembre 2022 et la soumission des comptes annuels au 30 septembre 2022 ainsi que du rapport annuel afférent à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Proximus SA conformément à l'article 12:35 du Code des sociétés et des associations.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.616.552

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,07 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.616.552, dont :

POUR	243.178.722	99,95 %
CONTRE	122.030	0,05 %
ABSTENTION	315.800	

QUINZIÈME RÉOLUTION

Le Président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Monsieur Koen Neijens, commissaire de Scarlet Belgium SA, pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice clôturé au 30 septembre 2022 et la soumission du rapport du commissaire à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Proximus SA conformément à l'article 12:35 du Code des sociétés et des associations.

Vote :

La proposition de nomination est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ le nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 243.611.552

2/ la proportion du capital représentée par ces votes : 72,06 %

3/ le nombre total de votes valablement exprimés : 243.611.552, dont :

POUR	243.156.911	99,94 %
CONTRE	138.859	0,06 %
ABSTENTION	315.782	

CLÔTURE DE LA RÉUNION

La séance est levée à 12h20.

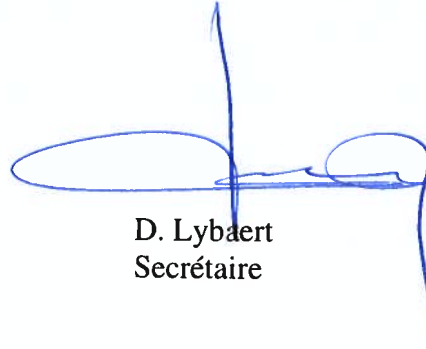
DONT PROCÈS-VERBAL

Dressé au lieu et à la date susmentionnés.

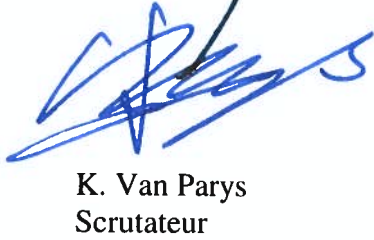
Le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau.



S. De Clerck
Président



D. Lybaert
Secrétaire



K. Van Parys
Scrutateur



I. Makedonsky
Scrutateur

STOQUART A.

